



## Gym: Genève tancé par Mon Repos

**Ecole** ► Genève doit introduire une troisième période d'éducation physique hebdomadaire pour tous les niveaux de l'école obligatoire «dans les plus brefs délais». Le Tribunal fédéral (TF) intime ainsi au canton de se conformer au droit suisse dans un arrêt du 24 mai notifié aux parties ce jeudi. C'est ce qu'annonce un communiqué de Romain Jordan, avocat de l'Association genevoise des maîtres d'éducation physique. «Notre recours a été rejeté sur la forme, car il concernait le programme scolaire 2016-17», mais sur le fond Mon Repos relève l'illégalité de la situation, selon l'avocat. Une ordonnance fédérale impose trois périodes depuis 1972.

Au Cycle d'orientation à Genève, les élèves ne bénéficient que de deux périodes de gym. Au début de l'année, le Département de l'instruction publique (DIP) avait toutefois annoncé l'introduction progressive d'une troisième période dès la rentrée prochaine. La mesure concernera les élèves de 9<sup>e</sup> année de R1 et R2. Elle se généralisera ensuite à tous les élèves avec la mise en place d'une nouvelle grille horaire en 2018-19. L'exigence du TF doit être respectée dès cette rentrée, écrit M<sup>e</sup> Jordan. La mise en place progressive a été reconnue par le TF, rétorque le DIP.

L'avocat souligne que l'arrêt est amené à faire jurisprudence puisque d'autres cantons ne respectent pas l'exigence de trois périodes de gym. Il insiste sur les objectifs de santé publique de l'obligation légale. **RACHAD ARMANIOS AVEC L'ATS**